

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 21
Votants* : 22
(5 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Artonne en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 04/12/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : DEBRE Aurélien

Titulaires absents : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LABBE Daniel, FABRE Jean-Louis qui donne pouvoir à CHANIER Roland, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, MOULIN François qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, CRESPO Luis, CLIQUE Michel qui donne pouvoir à MARTIN Roland, TIXIER Guy, MICHEL Didier, EYMIN Philippe qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/1112/01 - SPANC - Tarifs 2026 du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de reconduire les tarifs de l'Assainissement Non Collectif de 2025 pour l'année 2026, sur l'ensemble du territoire du SIA Morge et Chambaron.

Les tarifs proposés pour le territoire du SIAMC sont les suivants :

Tarifs pour les installations inférieures ou égales à 20 EH	
Type de redevance	Montant facturé à l'utilisateur (TTC)
Contrôle préalable du projet	150 €
Contrôle de l'exécution des travaux	150 €
Contrôle au premier contrôle du fonctionnement et de l'entretien	140 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien	140 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	160 €
Contre visite	80 €
Déplacement sans intervention	60 €

Tarifs pour les installations supérieures à 20 EH	
Type de redevance	Montant facturé à l'utilisateur (TTC)
Contrôle préalable du projet	300 €
Contrôle de l'exécution des travaux	300 €
Contrôle au premier contrôle du fonctionnement et de l'entretien	280 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien	280 €
Contrôle du fonctionnement et de l'entretien en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	320 €
Contre visite	160 €
Déplacement sans intervention	60 €

Tarifs proposés pour les sanctions	
Type de sanction	Montant facturé à l'utilisateur (TTC)
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles	Majoration de 100% de la redevance relative à la mission de contrôle qui aurait dû être effectué
Non réalisation des travaux dans les délais imposés	Majoration de 400% de la redevance relative à la Contrôle de l'exécution des travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité*, le conseil syndical décide de :

- approuver les tarifs SPANC 2026 pour application au 1^{er} janvier 2026 tels que présentés ci-dessus

**Les délégués des communes n'ayant pas la compétence optionnelle ANC ne sont pas concernés par l'affaire mise en délibération (Artonne et St Myon), en application de l'article 6 des statuts du syndicat. Ils ne prennent pas part au vote.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Michel GALTIER

